

Ordures ménagères



Pour satisfaire aux nouvelles règles d'hygiène et de sécurité, notre commune doit s'inscrire dans un plan global de ramassage des ordures géré par la Communauté des Communes "**Cœur de Garonne**".

Depuis Janvier 2018, les ordures ménagères et déchets recyclables ne sont donc plus ramassés par notre employé communal.

Des bacs de collecte sont centralisés en différents points de la commune pour permettre aux habitants d'y déposer leurs déchets, **ménagers** (bacs noirs ou grenats) et **recyclables** (bacs jaunes), quand ils le souhaitent.

Ces quatre points sont:

- * Point 1 - **Centre village** (à coté de la Mairie)
- * Point 2 - **Entrée de village** (à coté du cimetière)
- * Point 3 - **Quartier Esquéril** en périphérie Ouest du village
- * Point 4 - **Quartier Picarou** en haut du Picon


Les déchets sont enlevés chaque semaine par les services compétents de la Communauté des Communes "Cœur de Garonne":

- * **Ordures ménagères** - la mardi matin
- * **Déchets recyclables** - le mercredi matin

Que mettre dans les conteneurs jaunes?

- * Bouteilles et flacons en plastique
- * Briques alimentaires et cartonnettes
- * Canettes en aluminium, boîtes de conserve, bidons de sirop et aérosols vides
- * Journaux, magazines, prospectus, papiers

Surtout ne pas mettre dans les conteneurs jaunes:

- 
- * Bouteilles en verre
 - * Déchets coupants, piquants, toxiques
 - * Déchets verts
 - * Films et sacs plastiques
 - * Textiles
 - * Barquettes, papiers gras, couches, emballages souillés
 - * Déchets ménagers

- La commune de Mauran continue de prendre en charge le ramassage des encombrants et déchets verts, en alternance, en début de semaine (une semaine sur deux).

- * **Déchets verts:** en principe deux fois par mois, les lundis ou mardis si le lundi est férié.
- * **Encombrants:** en principe deux fois par mois, les lundis ou mardis si lundi est férié.

---> Consultez le calendrier utile pour confirmation des dates de ramassage

Les encombrants pris par l'employé municipal sont les suivants :

- * Petit et gros électroménager (cafetières, mixer, frigos, télévisions, machines à laver etc...)
- * Meubles, canapés, fauteuils, matelas, sommiers, outillages électriques hors d'usage
- * Ferraille, bois, vêtements


Les déchets verts pris par l'employé municipal sont les suivants :

- * Feuilles ou herbe en sac ou en conteneur
- * Branches en fagots manipulables aisément pour être chargé dans le camion par un seul homme

Le verre n'est plus enlevé par l'employé municipal depuis la mise à disposition en 2017 de deux conteneurs à verre dans le village (un conteneur est installé place de la Mairie, l'autre route de Martres, en bas du pont, coté Mauran).

Les habitants du village sont invités à utiliser ces conteneurs pour le recyclage du verre.

- * Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs noirs et déposés dans les conteneurs appropriés.
- * Les encombrants et déchets verts, ne doivent pas rester dans les rues en dehors des périodes de ramassage.
- * Les déchets suivants ne sont en aucun cas ramassés, ni par les services "Coeur de Garonne", ni par l'employé municipal :

- 
- gravats, matières dangereuses comme l'essence ou le gasoil viciés,
 - les huiles de vidange, les bouteilles de gaz, les extincteurs,
 - les pots de peinture, de colle, vernis ou pots d'enduits, les batteries ou piles,
 - les pneus, les ampoules et néons, le verre cassé ou en vrac,
 - les déchets déposés dans la rue comme des sacs non fermés ou éventrés,
 - les ordures laissées dans la rue sans emballage.

Déchetterie de Cazères

La déchetterie de Cazères est mise à la disposition de tous les habitants du village pour collecter les déchets non pris en charge par la commune de Mauran ou par la Communauté des Communes "Coeur de Garonne", à l'exception des pneus usagés qui eux sont pris en charge par les professionnels du pneu (circuit de recyclage spécifique).

Consultez le site internet de la déchetterie pour plus de précisions sur les horaires et sur les déchets pris en charge. Voir sous-rubrique "Déchetterie de Cazères" dans rubrique "Environnement" pour accès au site.

Rappel: l'accès à la déchetterie de Cazères est contrôlé. La Mairie de Mauran met à votre disposition une carte d'accès à la déchetterie, sur simple demande adressée au secrétariat.

Si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas à contacter la Mairie, le Maire ou ses adjoints.